



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
05 février 2021

**Séance du 11/02/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Dominique PIGANEAU

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### **Délibération n°D\_2021\_006** **Lancement consultation travaux sécurisation traversée** **d'agglomération RD951**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation de la traversée d'agglomération, suite à l'étude de faisabilité réalisée en avril 2019 par l'Agence Départementale (Ingénierie et Territoire 04).

#### **Rappel de l'historique du dossier**

L'étude, réalisée par la maison technique de Forcalquier, consiste en l'aménagement d'une zone 30 en amont du carrefour avec les entrées et sorties du village en provenance et destination de Cruis (Rue de Provence et Chemin Claude Galley) qui conduisent aux quartiers urbanisés et en extension.

Cet aménagement est indispensable à la sécurité des véhicules et des piétons (accès abri bus pour le ramassage scolaire) compte tenu des vitesses excessives, d'autant que la sortie de la Rue de Provence sur la RD951 dispose d'un angle de vue très réduit.

Ces travaux complètent le programme déjà exécuté en 2017 (création de plateaux traversants, création d'une zone 30, pose de radars pédagogiques à l'entrée – arrivée par Châteauneuf Val St Donat et Peyruis) et qui est concluant en matière de sécurité dans ce sens de circulation.

Il rappelle la délibération du 09/12/2020 l'autorisant à demander au conseil départemental une permission de voirie pour l'occupation temporaire du domaine public et la réalisation de travaux sur le domaine public.



Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à lancer la consultation auprès d'entreprises afin de pouvoir mettre en ligne le marché de travaux (suivant le

montant) et d'engager la dépense sur l'exercice budgétaire 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **AUTORISE** monsieur le maire à lancer la consultation auprès d'entreprises et de mettre en ligne le Document de Consultation des Entreprises (DCE) suivant le montant du marché

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

